



**MINISTÈRE DES FINANCES**

*Le Ministre*

N°Réf. 9439

Kinshasa, le 21 NOV 2022

CAB/MIN/FINANCES/BG/MMC/DMM/2022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République  
*(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)*  
Palais de la Nation
  - Son Excellence Monsieur le Premier Ministre chef du Gouvernement. *(Avec l'expression de ma très haute considération)*  
Hôtel du Gouvernement
  - Monsieur le Directeur général adjoint de la région Afrique Centrale et Responsable de la République Démocratique du Congo
  - Madame la Vice-Ministre des Finances  
Tous à Kinshasa/Gombe
- 
- A Monsieur le Président du conseil d'Administration du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)
  - Messieurs les autres administrateurs au sein de la Banque Africaine de Développement
  - Monsieur le Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement
  - Madame Jessica Anne -Marie ISAACS  
Administrateur pour les Etats- unis au sein de la Banque Africaine de Développement
  - Monsieur Niels BREYER  
Administrateur pour l'Allemagne au sein de la Banque Africaine de Développement
  - Monsieur TaKaaki NOMOTO  
Administrateur pour le Japon au sein de la Banque Africaine de Développement  
*(Tous) à Abidjan/Cote d'Ivoire*



Monsieur le Président du Conseil d'Administration de  
Congo Challenge

À Kinshasa/Gombe

Concerne : Paiement de vos factures

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

J'ai reçu votre lettre référencée  
N°CC/MPM/JKK/11/2022/007 du 09/11/2022 portant sur l'objet mieux renseigné en  
concerne et vous en remercie.

Dans ladite lettre vous déclarez d'une part que je ne réponde pas aux multiples demandes de paiement des factures renseignées ci-haut m'adressées par votre cabinet et que d'autre part, vous avez la conviction que mon refus de répondre à ces demandes est motivé par des considérations politiques notamment, votre statut de candidat président aux élections de 2023 sous la bannière de l'opposition.

Contrairement à vos allégations, il sied de noter ce qui suit :

- Par ma correspondance du 28 décembre 2021 adressée à votre cabinet sous la référence CAB/MIN/FINANCES/CMR/ALL/2021/2468, j'avais relevé que les commentaires recueillis lors de la séance de présentation faite par les experts de votre cabinet sur l'étude intitulée : « Mobilisation des recettes publiques internes en RDC : difficultés, défis et pistes de solution » ressortent que les éléments contenus dans ladite étude étaient essentiellement théoriques sans réponse aux besoins réels et urgents relatifs à la mobilisation des recettes ;
- Nonobstant ce qui précède, ma correspondance du 18 juillet 2022 portant référence CAB/MIN. FIN/BG/MMC/2022, adressée à votre cabinet et réceptionnée par ce dernier en date du 19/07/2022 à 12H 20', explique la raison majeure pour laquelle le traitement des dites factures n'évolue pas. En effet, pour se conformer aux dispositions des contrats signés entre votre Cabinet Congo Challenge et le Ministère du Plan, notamment au point 3, qui stipule : « il sera mis en place un comité de marché pour le suivi de la mise en œuvre des contrats. Ce comité aura pour tâches notamment d'évaluer les travaux réalisés et de valider les différents rapports », il y a nécessité d'annexer aux différentes factures les PV de validation du comité de suivi y relatifs. A ce jour mon cabinet n'a reçu aucune suite quant à cette demande ;
- Que le Comité de marché dont question ci-haut comprend entre autres experts : les économistes des institutions suivantes : Banque Mondiale, BAD, CEA, FMI et PNUD ;

Comme mes deux correspondances citées ci-haut attestent, le non-paiement des dites factures à ce jour est la conséquence, d'une part de manque de certitude quant à la qualité des services réellement reçus et d'autre part, de l'absence d'une





pièce essentielle et obligatoire à joindre à la facture dans le processus de paiement. Par ailleurs, il est entendu que la seule disponibilité des moyens de paiement, en l'occurrence les ressources de l'appui budgétaire de la BAD auxquelles vous faites allusion, ne peut justifier le désintéressement d'un prestataire en l'absence des pièces justificatives prévues dans les contrats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le **Président du Conseil d'Administration**, l'assurance de ma considération distinguée.

  
**Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI**

